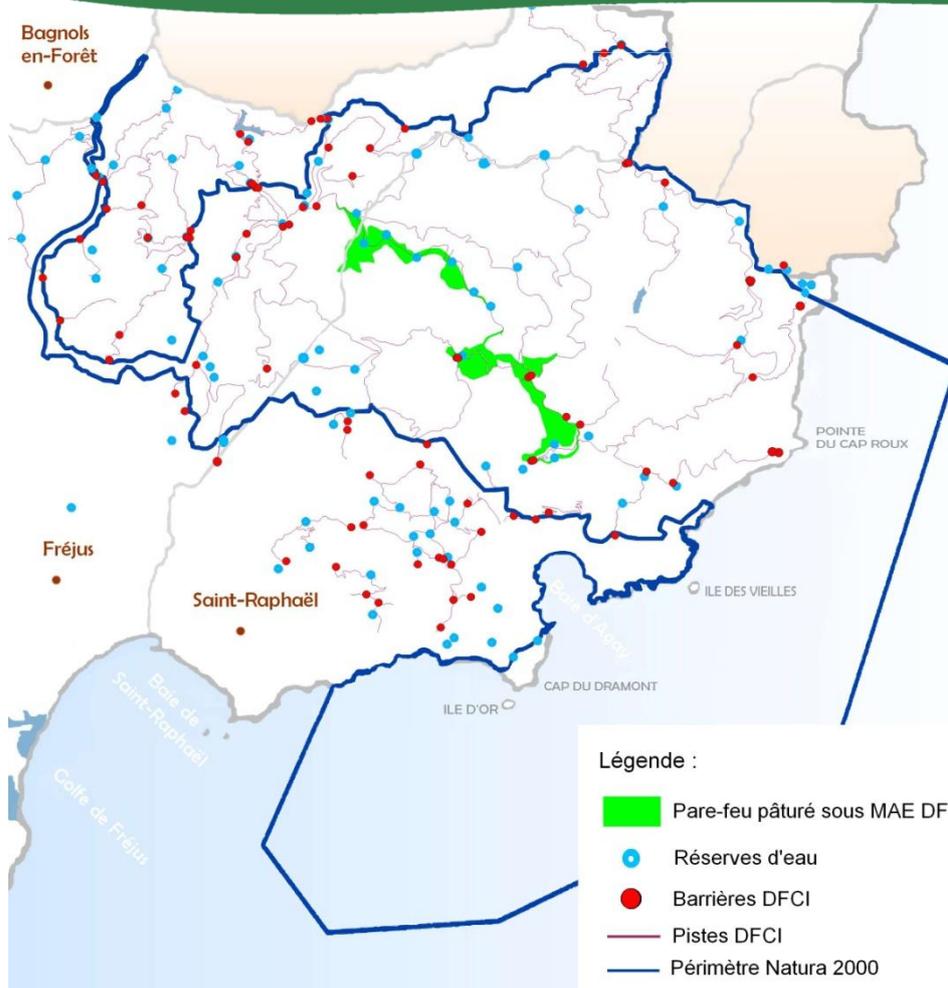


# AMENAGEMENTS DFCI ET PASTORALISME



## AMENAGEMENTS DFCI :

Le site Natura 2000 de l'Estérel est recouvert à 97,5 % de forêts, ce qui le rend **extrêmement vulnérable aux incendies**.

C'est pourquoi les aménagements liés à la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) élaborés dans le cadre du PDAF de Saint-Raphaël et du PIDAF du SIPME y sont très nombreux.

La réalisation et l'entretien de ces ouvrages est assurée par le SIPME, les APFM (auxiliaires pour la protection de la forêt méditerranéenne employés par l'ONF sur la domaniale) et les communes du site.

Au vu du coût engendré, les travaux sont effectués d'un point de vue réglementaire, calibrés sans attention particulière en termes d'impact sur les milieux et les paysages (pas de désinfection des outils, d'égavage sélectif...). Toutefois, les communes ont déjà mis en place des techniques plus affinées et respectueuses sur les

espaces vert sauvages périurbains (quartier des Veyssières, de Valescure...), ce qui est très intéressant.

## Qu'est-ce qu'un ouvrage DFCI ?

Les ouvrages de DFCI sont installés dans des secteurs à l'abri du vent. Ces secteurs font l'objet d'un débroussaillage et d'une éclaircie d'arbres afin d'ôter toute continuité horizontale et verticale à la transmission des flammes, constituant ainsi une véritable coupure de combustible. Ces aménagements doivent permettre de mener à la fois des actions sécurisées de maîtrise des feux naissants et de lutte contre les incendies par fort mistral.

On distingue les ouvrages d'appui et les ouvrages de liaison :

-  Les **ouvrages d'appui** sont desservis par une piste, débroussaillés sur une largeur de 50 à 150 m selon la fonction de l'ouvrage et sont également équipés de points d'eau (citernes de 30 m<sup>3</sup>) à intervalle de 2 km environ.
-  Les **ouvrages de liaison** regroupent les réseaux de pistes, d'une largeur de 4 m minimum, avec des zones dépourvues de strates arborées sur une largeur de 2 m minimum de chaque côté (appelées glacis) et un élagage des arbres jusqu' à 2,50 m au moins.



## Etat du réseau :

**250 ha de pare-feux** et environ **141 km de pistes DFCl** existent sur le site de l'Estérel ainsi qu'**une quarantaine de citernes d'eau**.

La création des pistes DFCl programmées par le PDAF de Saint-Raphaël et le PIDAF du SIPME est achevée. Le réseau existant fait l'objet de travaux dits « d'entretien » (coût 800 à 1 500 €/ha) et est, sur certains ouvrages, pâturé.

Toutefois, des travaux de mise aux normes et de sécurisation, dits « **débroussaillage d'ouverture** » (coût 4500 €/ha à 8 000 € quand difficiles) sont nécessaires et programmés sur différents secteurs :

-  **la piste de liaison du petit Gondin (600 mètres de long) et de celle des petits Caous (400 m)**, toutes deux situées à Saint-Raphaël mais dont uniquement la première est située dans le périmètre Natura 2000. Elles font l'objet d'un dossier de passage en commission des sites et les travaux devraient être réalisés en 2011 par la commune.
-  **la piste de liaison du Balladou** allant du col du Mistral au col des 3 Termes (**8 km**). Etant donné le montant des travaux (160 000 €), ils devraient être réalisés de 2010 à 2012 par l'ONF.
-  **le pare feu allant du Gratadis à Plan Esterel via Roussivau** (orienté nord-sud), dont les 250 ha sont pâturés par un troupeau ovin depuis sa création en 1995, sera débroussaillé mécaniquement en 2010 pour diminuer les refus.

## Impacts positifs sur les milieux :

-  Protection de la forêt contre les incendies
-  Entretien des forêts mûres (chênaies notamment)
-  Création ou maintien d'ouvertures du milieu propices au développement d'habitats à forte valeur patrimoniale

## Impacts négatifs sur les milieux :

-  Le débroussaillage mécanique entraîne un important dérangement de la faune sauvage ainsi qu'une destruction potentielle des populations de tortues d'Hermann.
-  Si l'élagage est mal réalisé : détérioration de certains arbres augmentant leur vulnérabilité vis à vis d'autres stress (sécheresse, insectes xylophages...).
-  Si les instruments ne sont pas désinfectés : risque de propagation de pathologies par contact.
-  Un débroussaillage « d'ouverture » peu favoriser la colonisation par l'espèce envahissante qu'est l'*Accacia dealbata* : en tant qu'espèce pionnière, elle semble profiter des ouvertures ainsi réalisées pour coloniser l'espace au détriment des espèces indigènes (arbousiers, bruyères, pins, chênes...) diminuant de fait la biodiversité locale. Sans compter qu'elle présente des substances inflammables qui ne feront qu'accentuer le feu lors de son passage.

## LE PASTORALISME :

Le débroussaillage des forêts publiques est en partie effectué par **2 troupeaux de moutons** par le biais de **conventions de pâturage**. Les cheptels sont d'environ **300 têtes chacun**. De plus, en accord avec l'ONF et les communes du site, les troupeaux



pâturent également des zones dites «de renfort pastoral» pour leur permettre d'attendre la repousse printanière des zones débroussaillées. Ils pâturent sur des secteurs bien différents :

➤ Un troupeau intervient au niveau des ouvrages DFCI de **la forêt communale de Fréjus et départementale de Malpasset**, entre le mois de mars et la fin mai, en alternance avec les débroussailllements mécaniques, permettant ainsi d'espacer ces travaux lourds de sécurisation tous les 5 ans environ au lieu de 3. Un troupeau d'ânes intervient également sur des espaces plus broussaillieux.

➤ L'autre troupeau intervient toute l'année, sauf en juillet et août, dans la **forêt domaniale** depuis la création du pare-feu du Gratadis-Plan Estérel. Sa bergère vit sur le site où elle loue la maison forestière du Roussiveau. Initialement, elle bénéficiait d'un CAD (contrat d'agriculture durable), mais depuis leur mise en place en **2007**, elle est liée avec l'ONF et l'Europe par une **MAE (Mesure Agro Environnementale) DFCI**, basée sur un calendrier et une convention à respecter, par laquelle elle est engagée à débroussailler les 250 hectares du pare-feu. Elle **entretient également des pare-feux communaux de Saint-Raphaël** sur les secteurs de Pra Beauquous et des Caous au sud du site Natura 2000 « Esterel » et se rend ponctuellement sur le secteur des Grosses Vaches pour des pâtures d'appoint.



© Service communication de Saint-Raphaël

A noter que des **clôtures mobiles électrifiées** sont utilisées pour accompagner le déplacement des troupeaux et qu'au delà du défrichement, la production de viande par la vente d'agneaux (1 par brebis) permet de subvenir aux besoins des bergers.

De plus, les problèmes rencontrés avec des chiens non tenus en laisse (malgré l'obligation), qui attaquaient le troupeau ne sont plus d'actualité et il n'y a pas de conflits d'usages avec les randonneurs, VTT ou autres activités.

### Problématiques :

➤ Contrairement aux Maures qui abritent plusieurs élevages ovins et caprins et accueillent des transhumances hivernales, l'Esterel offre des conditions assez difficiles pour le pastoralisme ovin car le maquis n'est pas utilisable par les moutons et le climat y est difficile (sécheresse). En effet, les problèmes rencontrés sont liés à la ressource car, lors de la création du pare-feu, des ensemencements de diverses légumineuses et graminées, notamment du trèfle souterrain représentant un excellent apport nutritif pour les ovins, avait été réalisés. Ils n'ont pas résisté à la sécheresse de ces dernières années et à la pauvreté des sols. La prairie naturelle est trop sèche et peu nourrissante pour le troupeau en place et la bergère doit de plus en plus apporter un complément de nourriture, ce qui soulève la question de la pérennité de l'activité ovine sur le site.



© Service communication de Saint-Raphaël

➤ Retombées économiques directes : maintien d'une activité économique en déclin et moindre cout au vu d'un débroussaillage mécanique.

A noter que plusieurs propriétaires proposent **la location d'ânes pour l'entretien** et ceux-ci pâturent de manière ponctuelle sur des terrains privés. L'« efficacité » de celui-ci est différente en fonction du type de terrain :



- pour les terrains jamais débroussaillé ou en friche : 10 ânes débroussaillent environ 1 hectare en 20 jours donc à l'année pour 5 ânes environ 9 hectares,
- pour les terrains débroussaillés l'année d'avant : 10 ânes effectuent environ 3 hectares de repasse en 20 jours, soit pour 5 ans environ 18 hectares de repasse. (Source : [www.anestérel.com](http://www.anestérel.com))



Selon le CERPAM, l'implantation d'un **éleveur caprin** pourraient renforcer l'action actuelle, les caprins étant les seuls à pouvoir se satisfaire du maquis toute l'année. Cependant, une exploitation laitier/fromager nécessite l'eau courante ainsi qu'une fosse septique adaptée à la récupération des déchets. Une étude des Adrets-de-l'Estérel pour l'association des communes forestières du Var en 2007, **met en évidence ces limites** dans le périmètre du site classé. Autre inconvénient, l'impact des caprins, qui, laissés de manière excessive peuvent détruire toute végétation et donc également favoriser la dégradation et l'érosion des sols. Mais l'ajout de caprins aux troupeaux ovins présents serait une solution à étudier.

L'âne pour sa part a un **bon impact sur les herbacées, ronces**, mais **quasiment nul sur le maquis**. L'implantation idéale serait en fond de vallée, dans les zones humides (exemple des étangs de Villepey) et en limite d'espace forestier pour éviter la fermeture des milieux.

Environ 6 personnes par an demandent à s'installer dans l'Estérel pour créer leur exploitation avec des caprins ou ovins mais leur demande n'est pas accordée par les organismes agricoles étant donné les limites du site. Ils ont en général 25/30 ans et pourraient profiter des aides prescrites aux jeunes agriculteurs.

### Impacts positifs sur les milieux :

- 🐾 Entretien non-mécanisé des espaces débroussaillés permettant de réduire les impacts sur la faune et les arbres.
- 🐾 Maintien d'ouvertures de milieux propices au développement d'habitats à forte valeur patrimoniale.
- 🐾 Ce système de gestion favorise une meilleure défense de la forêt contre l'incendie.

### Impacts négatifs sur les milieux :

- 🐾 En cas de surpâturage : dégradation des milieux et accélération de l'érosion des sols.
- 🐾 En cas de surpâturage à proximité d'un point d'eau, d'une mare : eutrophisation possible de ceux-ci (algues vertes....) et, ainsi, modification du fonctionnement de la mare et de toute sa biocénose (cas concret sur le Haut Var de trois mares successives pâturée par des vaches donc l'eutrophisation à commencée....).
- 🐾 Ce n'est qu'exceptionnel (1 ou 2 fois tous les 5 ans) mais les moutons sont vermifugés avec un traitement à base d'ivermectine dont les effets écotoxicologiques ont des répercussions sur l'écologie des pâturages (faune et flore associée).

### TENDANCE EVOLUTIVE :

Il n'y aura **plus de création d'ouvrage DFCI** sur le site de l'Estérel. Toutefois, **des travaux d'ouverture, de mise aux normes et d'entretien** sont programmés et continueront à être réalisés pour sécuriser le massif extrêmement vulnérable au risque incendie. Pour autant, leur réalisation devra être adaptée aux contraintes écologiques et paysagères du site Natura 2000.

De plus, il conviendra de **maintenir la pratique du pastoralisme de manière extensive et durable** car elle offre une solution intermédiaire au débroussaillage mécanique tant pour ses intérêts écologiques, que patrimoniaux et économiques.

En 2012, le contrat de MAE DFCI de la bergère du Roussivau a été reconduit pour 5 nouvelles années. Il pourra alors lui être proposé de convertir ce contrat DFCI en MAET Natura 2000.

